

Les Landes, le Département 

Hôtel du Département
23, rue Victor Hugo
40025 Mont-de-Marsan Cedex
Tél. : 05 58 05 40 40
Fax : 05 58 05 41 41

Imprimerie Départementale

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS - Conseil départemental des Landes - Réunion du 20 octobre 2022

Les Landes, le Département 

landes.fr

Publié sur le site de la Collectivité le 14/11/2023



Procès-Verbal des Débats

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 20 octobre 2023

Adopté le 10 novembre 2023

ISSN 1249-6219

Réunion du Conseil départemental

Vendredi 20 octobre 2023 à 9 h 30

*La séance est ouverte à 9h30 sous la présidence de **M. Xavier FORTINON**, Président du Conseil départemental des Landes.*

Monsieur le Président : Bonjour à toutes et à tous. On va faire le point des présents.

[Le Président procède à l'appel]

Patricia BEAUMONT,	Présente
Henri BEDAT,	Absent
Eva BELIN,	Présente
Sylvie BERGEROO,	Présente
Paul CARRERE,	Absent, pouvoir à Mme Muriel LAGORCE
Dominique COUTIERE,	Absent, pouvoir à Mme Magali VALIORGUE
Martine DEDIEU,	Présente
Dominique DEGOS,	Absente, pouvoir à M. Xavier FORTINON
Damien DELAVOIE,	Présent
Jean-Luc DELPUECH,	Absent
Julien DUBOIS,	Présent
Rachel DURQUETY,	Présente
Frédéric DUTIN,	Présent
Christine FOURNADET,	Présente
Didier GAUGEACQ,	Présent
Cyril GAYSSOT,	Présent
Christophe LABRUYERE,	Présent
Muriel LAGORCE,	Présente
Hélène LARREZET,	Présente
Jean-Marc LESPADÉ,	Présent
Monique LUBIN,	Présente
Olivier MARTINEZ,	Présent
Julien PARIS,	Présent
Sylvie PEDUCASSE,	Absente, pouvoir à Mme Eva BELIN
Salima SENSOU,	Présente
Sandra TOLLIS,	Présente
Magali VALIORGUE,	Présente
Boris VALLAUD,	Présent

Je vous remercie. Le quorum est atteint et nous pouvons donc délibérer.

Au cours de cette réunion, nous allons examiner des dossiers en lien avec une de nos compétences essentielles en matière d'Education.

La communauté éducative, bien sûr, et au-delà l'ensemble de la population française ont été bouleversées et meurtries par l'attentat d'Arras vendredi dernier.

Aussi, en hommage à Dominique BERNARD, le professeur de lettres modernes assassiné devant son lycée par un terroriste, je vous demande d'observer une limite de silence.
(Minute de silence)

Merci.

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 23 JUIN 2023.

Conformément au CGCT, on vous a adressé par courriel le 4 octobre le dernier le projet de procès-verbal des débats de la réunion du 23 juin 2023 qui était relative au Compte Administratif 2022 et la Décision Modificative n°1 - 2023.

Est-ce que vous avez des observations à formuler ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'adopter ce procès-verbal.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Muriel Lagorce), M. Dominique Coutière (a donné pouvoir à Magali Valiorgue), Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos (a donné pouvoir à M. Xavier FORTINON) , M. Damien Delavoie, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse (a donné pouvoir à Mme Eva BELIN), Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(28)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENTS : M. Henri Bédat, M. Jean-Luc Delpuech **(2)**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N°s	Titres des rapports	Rapporteurs	Pages
M-1	M - FINANCES, PERSONNEL, ADMINISTRATION GENERALE SECOURS D'URGENCE AUX VICTIMES DU SEISME AU MAROC ET DE LA TEMPETE DANIEL EN LIBYE	Xavier FORTINON	30
A-1	A - AUTONOMIE (Personnes âgées et Personnes handicapées) ET PROTECTION DE L'ENFANCE LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'AUTONOMIE	Magali VALIORGUE	3
A-2	LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	Monique LUBIN	6
B-1	B - INSERTION, FAMILLE, LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS INSERTION PROFESSIONNELLE ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE	Frédéric DUTIN	11
I-1	I - EDUCATION ET SPORTS COLLEGES - DGF	Muriel LAGORCE	14

(Arrivée de MM. BEDAT et DELPUECH)

Avant d'entamer l'ordre du jour et la présentation des dossiers, je tenais à vous présenter la nouvelle Directrice Générale adjointe et deux nouveaux Directeurs : celui d'Ognoas et celui des Jardins de Nonères.

Tout d'abord Isabelle MORENO, qui est derrière vous, occupe au sein du Département les fonctions de Directrice Générale adjointe en charge de l'attractivité. Cette Direction Générale adjointe regroupe les pôles attractivité, Syndicats Mixtes, développement territorial intégré et ingénierie de projets et le pôle agriculture et forêt. Précédemment, Mme MORENO était en poste au Département de la Gironde et avant, elle était adjointe au Directeur de la Solidarité dans le Département des Landes. C'est un retour dans le Département.

M. Germain LABORDE qui a quitté la direction du domaine du Cinquau à Artiguelouve, c'est-à-dire à Jurançon, pour assurer celle du Domaine Départemental d'Ognoas. Il est ingénieur en agriculture – c'est l'Ecole Supérieure de Purpan à Toulouse –, il détient une licence professionnelle des métiers de la vigne et du vin qu'il a obtenue à l'ENITA (faculté d'œnologie) à Bordeaux.

M. Julien LEBAILLIF qui a intégré les Jardins de Nonères en 2009 où il a occupé les fonctions de Responsable d'exploitation adjoint au Directeur. Il est ingénieur paysagiste, à l'école de Lille, et a travaillé auprès d'Alain BARATON que vous connaissez certainement, qui était Jardinier en chef du domaine de Versailles et du domaine du Trianon.

Je leur souhaite surtout plein de réussites dans les fonctions qu'ils vont exercer. Pour certains, ils ont une bonne connaissance de cette collectivité. Pour d'autres, c'est nouveau, mais dans un domaine que vous maîtrisez quand même, même si l'armagnac, ce n'est pas le vin blanc. Je vous remercie.

On va passer maintenant à l'examen des dossiers à examiner. Il y en a 5 à examiner dans le cadre de cette séance. On va commencer par le dossier qui relève de l'urgence, qui concerne les aides que l'on va adresser aux pays sinistrés. On va commencer par ce dossier-là et ensuite, je donnerai la parole à Magali VALIORGUE.

M-1- SECOURS D'URGENCE AUX VICTIMES DU SEISME AU MAROC ET DE LA TEMPETE DANIEL EN LIBYE (Page 30 du volume)

(Rapporteur : M. FORTINON)

Monsieur le Président : C'est par rapport au séisme de magnitude 7 qui est survenu le 8 septembre 2023 au Maroc, faisant plusieurs milliers de victimes et de blessés, pour s'associer à l'élan de solidarité qui s'est mis en place dans le pays en soutenant le Maroc au travers d'une aide d'urgence et de contribuer à hauteur de 50 000 € au Fonds d'Action Extérieur des Collectivités, le FACECO, qui est activé par le ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères.

Et, on vous propose une aide équivalente suite à la conséquence de la tempête Daniel qui a frappé le nord-est de la Libye et qui a conduit à des milliers de victimes et de blessés et à plus de 40 000 personnes déplacées et donc, on vous propose bien sûr d'octroyer un montant équivalent de 50 000 €, toujours au FACECO.

Je ne sais pas si on vous a remis sur table le bilan des actions qui avaient été menées suite au séisme en Turquie et en Syrie pour que vous voyiez à peu près l'action à laquelle contribue le FACECO. Vous avez le détail et je me tiens à votre disposition bien sûr si vous souhaitez avoir plus de précisions. Vous voyez la collaboration qui existe avec les différentes ONG et la Croix Rouge et cet argent est, je crois, très utilement utilisé.

Est-ce que, sur ces propositions d'aide de 50 000 € pour le Maroc et de 50 000 € pour la Libye à travers le FACECO, vous avez des questions ou des observations ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Muriel Lagorce), M. Dominique Coutière (a donné pouvoir à Magali Valiorgue), Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos (a donné pouvoir à M. Xavier FORTINON) , M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse (a donné pouvoir à Mme Eva BELIN), Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

A-1 – LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'AUTONOMIE (Page 3 du volume)

(Rapporteur : Mme VALIORGUE)

Mme VALIORGUE : Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, donc cette délibération concerne la candidature à l'appel à la manifestation d'intérêt lancé par CNSA auprès des Départements et le cadre de son budget d'intervention pour la période 2023-2026.

Ce cadre conventionnel lancé le 17 juillet dernier a pour objectif d'accompagner les Départements dans la mise en œuvre des politiques de l'autonomie, en les aidant financièrement à répondre aux grands enjeux de la transition démographique et de la transformation de l'offre d'accompagnement des personnes en situation de perte d'autonomie.

Comme vous le savez, le Conseil Départemental a fait une priorité depuis de nombreuses années de ce sujet et s'en est hautement emparé. Je parle du sujet du bien-vieillir et plus généralement des moyens importants qu'il consacre pour prévenir la perte d'autonomie.

La branche de l'accompagnement des soins et des services à domicile est aujourd'hui fragilisée en raison, vous le savez, de l'absentéisme, du manque d'attractivité des métiers et disons-le d'un public en perte d'autonomie qui rentre de plus en plus tard en EHPAD et qui nécessite un accompagnement plus important et spécifique, des difficultés qui sont liées à des ressources humaines et des difficultés financières.

La structuration politique dans ce Département s'est construite avec les CIAS et les CCAS pour répondre au mieux et au plus près des besoins des Landaises et des Landais, et ces services sont aujourd'hui affaiblis.

Dans ce contexte particulier et corrélé avec le futur schéma d'autonomie vis-à-vis des modalités d'accompagnement à domicile, le Conseil Départemental et l'ARS s'engagent dans la réforme des services autonomie à domicile de nature à renforcer la qualité du service rendu par les accompagnements des personnels à domicile en associant les dimensions aide et soin.

L'enjeu principal dans la mise en œuvre de cette réforme consiste à ce que cette offre de services, services autonomie mixtes, soit proposée de manière homogène en tous points

du département, et élargie aux personnes en situation de handicap. Aussi, cet appel à manifestation d'intérêt pour 2023-2026 d'un montant de 650 000 € pour ces trois années nous permettra d'engager des travaux pour, d'une part, définir et partager la stratégie, accompagner la transformation des services d'aide à domicile, favoriser l'attractivité des métiers de l'autonomie et surtout apporter un service amélioré et un soutien aux aidants de personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie.

Mercredi, une réunion s'est tenue, un COPIL co-présidé par Paul CARRERE et Éric JALRAN le Directeur de l'ARS, en présence des Directeurs d'EHPAD, des Présidents et Directeurs des CCAS, des CIAS, associations des services d'aide à domicile, pour leur proposer une nouvelle organisation territoriale. L'enjeu étant de proposer une nouvelle organisation territoriale, une nouvelle coopération de nature à valoriser les services existants.

En conséquence, le Président vous propose de déposer un dossier de candidature du Département des Landes au titre de cet appel à manifestation d'intérêt, d'inscrire le dossier des actions sur l'ensemble des axes proposés, de solliciter dans ce cadre le concours de la CNSA à hauteur de 650 000 € et de l'autoriser à signer tous les documents en rapport avec cet appel à manifestation d'intérêt.

Monsieur le Président : Je vous remercie beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions sur ce dossier d'importance ? Le Département a une collaboration étroite avec la CNSA depuis de très nombreuses années. Avant, on signait des contrats. Ils ont changé un petit peu leur fusil d'épaule et ont modifié un petit peu le dispositif, mais je pense qu'il est important que l'on continue à travailler de concert et que l'on réponde à cet appel à manifestation d'intérêt.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Muriel Lagorce), M. Dominique Coutière (a donné pouvoir à Magali Valiorgue), Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos (a donné pouvoir à M. Xavier FORTINON) , M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gaysot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse (a donné pouvoir à Mme Eva BELIN), Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

A-2 – LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES (Page 6 du volume)

(Rapporteur : Mme LUBIN)

Mme LUBIN : Merci Monsieur le Président. Avec ce dossier, il s'agit de donner un coup de pouce supplémentaire, plus qu'un coup de pouce d'ailleurs, aux EHPAD de ce département dont je pense que tout le monde sait ici qu'ils sont confrontés à un certain nombre de difficultés et qu'ils n'arrivent pas en l'état actuel des choses à boucler leur budget. Les difficultés sont de natures différentes : la pénurie de recrutements, les surcoûts au niveau énergétique, alimentaire. Je pense que vous le savez.

L'analyse des indicateurs budgétaires à l'issue de l'exercice 2022 témoigne d'une dégradation assez nette de la santé financière de nos EHPAD et nous savons que cette

santé financière va continuer à se dégrader et continue à se dégrader au cours de cette année 2023.

Je rappellerais que lors du Budget Primitif 2023, notre assemblée a déjà voté des sommes conséquentes puisqu'en complément du financement de 2 050 000 € dédié au Plan Bien Vieillir dans les Landes, un fonds énergie de 3 M€ a été voté et ciblé en direction des EHPAD. Au total, c'est donc un engagement financier de 5 050 000 € qui a déjà été apporté sur ce budget 2023, mais force est de constater que ce n'est pas encore suffisant et que des EPHAD se trouvent toujours confrontés à des difficultés financières.

Une députée socialiste, Christine PIRES BEAUNE, est venue confirmer cette situation d'extrême tension dans un rapport qu'elle a rédigé et en réponse à ce constat d'urgence, la Première Ministre a demandé à la Ministre des Solidarités et des familles de mettre en place dans chaque Département une commission dédiée au suivi et à l'examen de la situation financière des structures médico-sociales en difficulté.

Cette commission réunira les financeurs et les créanciers publics pour examiner les difficultés de trésorerie et accorder des aides ponctuelles ou des souplesses dans le paiement des dettes sociales et fiscales. Un soutien exceptionnel de 100 M€ est mis à disposition des ARS et un cofinancement est recherché avec les Départements. Pour la Région Nouvelle Aquitaine, c'est 11 M€ et donc, 1 M€ pour le Département des Landes.

C'est une mesure louable, mais qui reste néanmoins insuffisante. C'est pourquoi, au travers de ce dossier, Monsieur le Président nous propose de renforcer le soutien exceptionnel aux EHPAD par une enveloppe complémentaire de 2,5 M€ qui sera ventilée comme suit : 1 300 000 au titre de l'APA dans le cadre d'une dotation complémentaire dépendance exceptionnelle pour les EHPAD qui ont une section dépendance déficitaire et 1 200 000 € au titre du Plan Bien Vieillir pour soutenir les établissements en difficulté.

Donc, au titre de l'exercice 2023, ce seront 7 550 000 € qui seront engagés par le Département des Landes pour soutenir les EHPAD en difficulté.

Mais cela ne s'arrête pas là puisque Monsieur le Président nous propose de réévaluer pour l'année 2024 le taux directeur général d'évolution du tarif d'hébergement des EHPAD et du SLD qui avait été établi lors de la DM à hauteur de 1 à 3%, en le portant à 4,8% maximum. Vous constaterez que c'est un effort important qui sera demandé aussi aux résidents des EHPAD puisque qui dit augmentation du taux directeur voudra dire aussi qu'au-delà de ce que nous serons amenés à voter, de ce que vous serez amenés à voter, il faudra que l'effort se généralise.

Ce n'est pas une décision facile pour nous dans ce département. Nous avons toujours contenu le prix de journée. Nous continuons bien sûr à le contenir, mais nous sommes confrontés à tout ce que j'ai cité en début de dossier, à toutes les augmentations, à l'inflation, aux augmentations salariales, qui ne sont pas un problème bien évidemment puisque tout le monde reconnaît que les agents de ces EHPAD ne sont pas suffisamment reconnus et qu'il fallait augmenter bien évidemment leur rémunération et donc, tout cela nous amène à augmenter le taux directeur.

Et enfin, Monsieur le Président nous propose d'expérimenter un tarif différencié au sein des EHPAD du département. C'est un dispositif qui permet aux établissements de bénéficier d'une souplesse tarifaire pour les résidents non éligibles à l'aide sociale.

Voilà, Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce que cette présentation suscite de votre part des questions, des observations ?

M. VALLAUD : Juste un élément complémentaire dans le travail de Christine PIRES BEAUNE, ma collègue députée. Il y a aussi la proposition qui est faite par amendement de transformer la réduction d'impôt en crédit d'impôt pour réduire le reste à charge en établissement. Le bonheur du 49.3, c'est que c'est un peu comme à la roulette : on ne sait pas ce qui restera comme amendements et comme propositions. Donc, je suis incapable de vous dire à la fin du débat parlementaire si cette proposition, qui faisait partie intégrante

des propositions de la mission que la Première Ministre avait confiée à Christine PIRES BEAUNE, sera retenue ou non au titre de la loi de finances.

Monsieur le Président : D'autres interventions ? Quand on est au mois d'octobre amené à rajouter ces moyens complémentaires, cela témoigne, comme l'a très bien expliqué Monique LUBIN, d'une situation qui se dégrade de façon structurelle. Il y a deux ou trois ans, les établissements en situation difficile se comptaient quasiment sur les doigts d'une main. Aujourd'hui, on est pratiquement à 1 sur 2. Vous savez que les budgets des EHPAD sont divisés en trois sections. Il y a la section hébergement, la section dépendance et la section soins. Pas pour tous mais pour beaucoup, les trois sections sont déficitaires.

La section d'hébergement peut s'équilibrer par des soutiens ponctuels, comme on va le faire, ou des augmentations du prix de journée plus importantes. La section dépendance peut se combler par une augmentation de la valeur du point GIR ou des dotations APA supplémentaires. Quant au forfait soins, il relève plutôt de l'Agence Régionale de Santé.

L'Etat, à travers l'ARS, va amener 1 M€ supplémentaire, sachant que rien que pour la fin de l'année, on rajoute 2,5 et qu'en fait, hors crédits habituels, c'est 7,5 que l'on rajoute. Qu'il n'y ait pas de confusion. Aujourd'hui, c'est 2,5, mais avec les 5 M€ que l'on a votés en début d'année, cela fait 7,5 M€ supplémentaires hors crédits classiques de financement de nos établissements. Ce sont plusieurs dizaines de M€ habituellement. On rajoute ces crédits supplémentaires pour soutenir nos établissements.

Ce que l'on constate suite à la crise sanitaire, c'est qu'il y a une dégradation des équilibres. Il y a à la fois des problématiques d'absentéisme qui font que les établissements n'ont plus assez de personnel pour faire face et donc, ils sont amenés parfois à « supprimer des lits », c'est-à-dire qu'ils n'accueillent pas tant qu'ils n'ont pas le personnel pour faire face. Donc, de fait, ils ont des recettes en moins et donc, tout cela est une spirale qui fait qu'ils ont des déficits qui sont structurels. Quand on y ajoute l'inflation et le prix de l'énergie qui a été très important, tout cela fait une suite...

Comme l'a expliqué Monique LUBIN et à la demande de l'ensemble des établissements, on avait fixé un taux directeur qui était de 1 à 3. On le fixe au niveau de l'inflation à 4,8, ce qui donne la possibilité à chaque établissement qui le souhaite d'aller à 4,8 et souvent, parce qu'il y a le taux directeur que nous votons et ensuite il y a une négociation établissement par établissement. Il n'est pas rare, si on est dans une situation où il y a des travaux importants, des modifications importantes qui sont apportées, que l'on majore ce taux directeur pour certains établissements. C'est déjà arrivé. Déjà, le taux directeur donne une trajectoire et une ligne de conduite. Alors qu'on avait adopté au mois de juin un taux directeur qui pouvait aller maximum à 3, on passe à 4,8%, ce qui peut amener à des augmentations, si les établissements le décident, plus importantes.

Voilà les mesures qui sont là pour apporter des réponses à ce déficit structurel, sachant que c'est l'ensemble des EHPAD de France qui sont dans cette difficulté. Ce n'est pas une situation landaise. Simplement dire que les Landais n'y échappent pas plus.

Je voudrais que tout le monde mesure – c'est peut-être par votre silence qu'on le mesure – l'effort conséquent que l'on est amené à faire et compte tenu de la situation financière à laquelle on va tous être confrontés suite à la baisse des droits de mutation qui est quand même très sensible, ce sont des mesures que l'on ne va pas pouvoir prendre éternellement. Il faut que tout le monde mesure que l'on redirige des crédits qui étaient non consommés sur d'autres chapitres pour pouvoir financer cette aide structurelle.

Dans la mesure où je considère que votre silence vaut consentement, le dossier est adopté ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Muriel Lagorce), M. Dominique Coutière (a donné pouvoir à Magali Valiorgue), Mme Martine Dedieu, Mme

Dominique Degos (a donné pouvoir à M. Xavier FORTINON) , M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse (a donné pouvoir à Mme Eva BELIN), Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

B-1 – INSERTION PROFESSIONNELLE ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE (Page 11 du volume)

(Rapporteur : M. DUTIN)

M. DUTIN : Merci Monsieur le Président. Effectivement, nous sommes en matière d'aide alimentaire et chacun sait les difficultés qui ont d'ailleurs été relayées par voie de presse, qui affectent les institutions et les associations qui interviennent effectivement dans le champ de l'aide alimentaire et je rappelle que les Restaurants du Cœur attiraient l'attention sur le fait que, notamment sur la campagne hivernale, ils avaient dû réduire le nombre de leurs bénéficiaires.

Vous avez souhaité suite à cette situation, Monsieur le Président, réunir les associations et les institutions qui interviennent dans ce champ au niveau départemental. Et dans cette même salle, le 12 septembre dernier, une douzaine d'associations et d'institutions ont répondu à l'invitation que vous aviez lancée.

Ces associations et institutions qui interviennent un peu partout dans le département ont pu attirer notre attention, puisque j'étais également présent à vos côtés, sur un certain nombre de difficultés qu'elles rencontraient qui sont des difficultés qui tiennent à l'augmentation du nombre de bénéficiaires, qui tiennent également à l'inflation concernant le prix des denrées, qui concernent aussi le changement dans les politiques commerciales des grandes surfaces, leur difficulté à trouver des bénévoles. Et, elles nous signalaient également que les personnes touchées étaient nouvelles, ce que nous n'ignorions pas parce que dans le champ de l'insertion, on voit l'évolution en la matière puisque parmi les bénéficiaires de leurs prestations, il y a évidemment des familles monoparentales, mais également de plus en plus d'étudiants et des travailleurs pauvres qui bénéficient d'un salaire, mais ce salaire ne suffit plus effectivement à assurer le minimum.

Donc, c'est dans ce cadre-là que les associations ont attiré notre attention sur ces différents points, étant précisé qu'elles ne venaient pas uniquement quémander une aide financière, mais aussi une aide dans le pilotage de leurs actions. Et c'est la raison pour laquelle vous avez proposé, à l'issue d'un point sur la situation de chacune de ces associations, que soit déployé le Comité « *Nouvelles-Solidarités* » qui avait été mis en place en 2020 dans le cadre de la crise Covid, mais sur la thématique de l'aide alimentaire, de façon à ce que le Département intervienne en qualité de pilote, fédère les synergies et aide ces associations à se parler, à s'entraider et à voir effectivement les chemins qui pouvaient être employés à ce niveau.

Donc, c'est ce qu'il nous est aujourd'hui proposé d'approuver. Il est également demandé, parce qu'il y a également cette nécessité, de venir en aide financièrement à ces associations et différentes institutions, d'inscrire à la DM un crédit de 60 000 € pour soutenir les associations qui interviennent dans le champ de l'aide alimentaire.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des interventions ?

M. GAYSSOT : Monsieur le Président, chers collègues. Je l'avais déjà mentionné lors d'une précédente CP, c'est un sujet qui est extrêmement important aujourd'hui et on le ressent dans tous les tissus sociaux, tout le monde est touché par la situation et j'avais rappelé les statistiques INSEE qui faisaient valoir qu'environ 48 000 Landais, donc 12% de la population, vivent sous le seuil de pauvreté. En Nouvelle Aquitaine, nous sommes le Département qui avons la meilleure statistique, si on peut parler ainsi de cette situation-là, car la moyenne en Région Nouvelle Aquitaine, c'est 13,7%. Nous avons su toujours agir au côté des Landaises et des Landais pour essayer de soutenir la solidarité qui est chère à ce Département.

J'aime à dire que les Landes sont une terre des possibles, mais également de solidarité et de partage, de valeurs qui nous sont chères et que les Landaises et Landais attendent de nous dans les situations les plus délicates auxquelles ils sont confrontés.

Ces 12% sont 12% de trop sur lesquels le Département agit et je tenais à remercier de cette démarche et de tout le travail fourni par la commission, les agents, ainsi que l'ensemble des élus. Je vous remercie.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Mme BOURRETERE : J'ai eu à intervenir dans le cadre justement d'une assemblée générale du Secours Populaire sur mon secteur et comme j'avais eu la note qui m'avait été transmise sur cette rencontre que vous avez menée et qui a été extrêmement bien perçue avec les associations d'aide alimentaire, je me suis permise de rappeler que cette générosité départementale venait quand même pallier des chiffres étatiques qui, eux, étaient en baisse pendant que les bénéficiaires, eux, augmentaient. Cette intervention n'a pas été reprise mais je trouve dommage que quand la solidarité départementale, telle qu'elle vient d'être évoquée par mes deux collègues, joue à plein, que l'on ne sache pas souligner que peut-être l'Etat, lui, ne joue pas le sien.

Monsieur le Président : Merci. Disons qu'il y en a qui font appel aux fondations et d'autres qui font appel à d'autres moyens. Chacun ses leviers. Après, l'efficacité demeure.

Ce que je souhaitais souligner, en plus de ce que vient de dire Frédéric DUTIN, c'est que les associations que l'on a reçues, parce que c'était suite à l'alerte qui avait été lancée au niveau national par les Restaurants du Cœur qui faisaient état qu'ils allaient se retrouver dans l'incapacité de pouvoir fournir autant de repas qu'ils ne le faisaient normalement compte tenu de l'augmentation des prix et de l'augmentation de la demande, on voulait savoir quelle était la situation réelle dans le département des Landes.

Les associations ne sont pas venues là pour demander de l'argent. Pas du tout, au contraire. Elles sont plutôt venues pour témoigner d'une situation qui les inquiétait particulièrement parce qu'elles voyaient de plus en plus de familles venir et surtout une modification des bénéficiaires, comme l'a expliqué Frédéric DUTIN.

C'est là aujourd'hui où la pauvreté s'insinue parce que pendant fort longtemps, les personnes qui travaillaient suffisaient à leurs besoins. Aujourd'hui, nombre de travailleurs ne sont plus en capacité de faire face aux besoins essentiels que peut être l'alimentation, ce qui interroge fortement sur la capacité de notre société à rémunérer correctement les personnes qui travaillent. Tout le monde parle de la valeur travail, qu'il faut que l'on remette les gens au travail. Oui, mais enfin, si le travail qu'ils ont ne leur permet même pas de vivre ou de survivre, c'est un peu problématique. Cela pose globalement la question de la rémunération dans notre pays.

Deuxième élément, comme l'a dit Cyril GAYSSOT, on est certes dans les Landes le Département de Nouvelle Aquitaine qui a le taux de pauvreté le plus faible, mais on voit que chez les jeunes et ceux de moins de 30 ans, c'est là où les taux de pauvreté sont les plus élevés. Ce sont ceux qui se retrouvent aujourd'hui le plus en difficulté et qui viennent grossir les rangs de toutes ces structures d'aide alimentaire qui existent et qui œuvrent dans notre département.

Dernier élément qu'ils ont voulu souligner et cela a été repris par Frédéric, c'est cette volonté de travailler avec l'ensemble des structures qui, de près ou de loin, rencontrent ces personnes en difficulté à travers le Comité « Nouvelles-Solidarités » que nous avons créé pendant la crise sanitaire. C'est vrai que ce travail qui avait été entrepris et qui avait fourni des propositions qui ont été pour certaines reprises, a la nécessité de vivre et on se doit en tant qu'élus d'être un peu plus, pour ne pas dire beaucoup plus, attentifs à toutes ces structures avec qui on travaille, certes que l'on soutient, que l'on aide financièrement et qui sont unanimement à remercier, mais ce n'est pas cela leur préoccupation.

Aujourd'hui, leur préoccupation, c'est aussi d'apporter une réponse un peu plus efficiente à ces personnes en difficulté. Il ne suffit pas d'ajouter un certain nombre de dispositifs. A un moment donné, il y a une prise en charge globale et il faut que tout le monde travaille ensemble et peut-être qu'à travers cette commission « Nouvelles-Solidarités », il y ait une plus grande coordination et peut-être que l'on y mettra des innovations et choses nouvelles.

Je vais redonner la parole à Boris VALLAUD qui la sollicite.

M. VALLAUD : Merci Monsieur le Président. Je crois qu'il se pose, avec cette question de l'aide alimentaire et du soutien que le Département apporte, au fond une question assez voisine de l'aide exceptionnelle aux EHPAD. C'est la question de savoir ce qui sera conjoncturel et ce qui finira par être structurel compte tenu de ce qu'est la crise économique et sociale que nous traversons, de sa durabilité et en effet vous l'avez dit, de la question du pouvoir d'achat qui est indissociable de la question des salaires, du partage de la richesse. Une conférence sociale s'est ouverte. Je ne sais pas dire exactement ce que nous pouvons espérer, mais qui pose cette question-là.

S'agissant de l'aide alimentaire, j'avais eu l'occasion il y a quelques semaines de rencontrer le Président national des Restos du Cœur qui en effet, non seulement n'était pas certain de pouvoir assurer la distribution de 150 millions de repas ou 170 millions de repas, mais il me disait assez aisément, s'il en avait les moyens, de trouver candidats pour en servir 250 millions. Ce qui dit quand même la difficulté que vous soulignez au plan départemental, mais qui est une réalité nationale extrêmement inquiétante.

Parmi celles et ceux qui viennent dans nos épiceries sociales, nos associations d'aide alimentaire, les Restaurants du Cœur, il y a de plus en plus de travailleurs pauvres, ce qui pose en effet la question de la remise dans l'emploi contraint et forcé de gens qui ne vivront pas de leur travail, mais il y a aussi beaucoup de mères célibataires qui sont d'une certaine manière aussi l'un des nouveaux visages de la pauvreté. La moitié des mamans célibataires sont aux Restos du Cœur. Il n'est pas improbable que l'autre moitié soit au Secours Catholique, au Secours Populaire ou à la Banque Alimentaire.

Nous avons à l'Assemblée Nationale lancé, avec mon collègue Philippe BRUN, un travail trans-partisan qui va jusqu'aux Républicains puisque nous ne travaillons pas avec les députés du Rassemblement National, sur cette question des mamans solo. Et je formule ici la proposition, si vous en étiez d'accord, que nous puissions nous aussi dans le département des Landes, même s'il est sans aucun doute – et on a quelques chiffres nationaux qui nous permettent de le dire – moins touché que d'autres départements ailleurs en France, si nous pouvions nous aussi engager une réflexion sur cette question des mamans solo qui pose non seulement la question de l'aide alimentaire, mais souvent la question du logement, la question de la mobilité, de la réussite scolaire, de la garde d'enfant, de la recherche d'emploi, de la formation et toutes ces difficultés étant liées. Je crois que cela pourrait peut-être nourrir le travail national que je venais d'évoquer. C'est une proposition que je formule.

Monsieur le Président : Tout à fait. Il est certain aujourd'hui que toutes les analyses des besoins sociaux qui sont faites territoire par territoire témoignent de cette réalité et de l'augmentation des personnes qui sont sous le seuil de pauvreté, qui sont des mamans célibataires et qui rencontrent toutes les difficultés. Pour reprendre un travail, la première des difficultés, ce sont souvent les problématiques de garde. Il y a tous ces sujets qui

doivent être largement abordés. Je salue l'initiative et on va demander à nos services, mais aussi à la Commission « Nouvelles-Solidarités » de se pencher sur ce sujet-là.

M. DUTIN : Simplement, je voulais rajouter, parce qu'on on a ciblé ces familles monoparentales que l'on évoquait, ces travailleurs pauvres. Je voulais parler aussi d'un sujet qui est extrêmement important, c'est celui aussi des étudiants. Les étudiants sont notre richesse future et ils se trouvent dans des situations extrêmement compliquées.

Avant d'être étudiant, on est lycéen et collégien et les retours que nous avons quand on côtoie les personnes sur le terrain, c'est de souligner toute l'importance dans certaines familles de la cantine puisque parfois, les seuls repas équilibrés sont ceux du midi qui sont servis dans les établissements scolaires. Il est important de souligner cela quand on aborde ce sujet.

Monsieur le Président : Très bien. S'il n'y a pas d'autres interventions, on va vous proposer d'adopter ce dossier sur les compléments de crédits à l'aide alimentaire.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédard, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Muriel Lagorce), M. Dominique Coutière (a donné pouvoir à Magali Valiorgue), Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos (a donné pouvoir à M. Xavier FORTINON) , M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse (a donné pouvoir à Mme Eva BELIN), Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

I-1 – COLLEGUES – DGF (Page 14 du volume)

(Rapporteur : Mme LAGORCE)

Mme LAGORCE : Merci Monsieur le Président, chers collègues. 90 M€ sont affectés à l'éducation et à la citoyenneté, soit 15% du budget 2023.

Souhaitant favoriser la réussite éducative, l'esprit d'ouverture et le vivre ensemble, le Département agit sur les conditions d'émancipation des jeunes Landais, avec des efforts continus et croissants consacrés aux compétences obligatoires du Département dans le domaine des collèges et du numérique éducatif, mais aussi avec une approche globale dédiée à l'éducation, à la culture et au sport. Cela se concrétise avec les actions éducatives et culturelles menées en milieu scolaire dans les 39 collèges publics, avec plus de 17 600 élèves et avec de nombreux partenariats et dynamiques associatives. Les documents qui ont été déposés sur table sont autant d'illustrations de cette dynamique : le guide des propositions éducatives, le dossier de presse de rentrée scolaire et un livre à destination des familles où sont rassemblées les recettes que nos cuisiniers de collèges réalisent pour les élèves.

Aussi, ma présentation du rapport collèges se réalise aujourd'hui au titre d'une approche plus globale qui permet de situer la politique éducative départementale à travers 6 axes.

L'axe 1, investir sur les bâtiments pour favoriser les conditions d'accueil et d'enseignement. Pour assurer un maillage territorial, nos 39 collèges publics de taille humaine sont répartis

de façon équitable sur le territoire. Pour entretenir, moderniser, restructurer les bâtiments, nous avons voté un PPI de 100 M€ sur 2021-2026. Pour ne citer que quelques opérations, un collège neuf verra le jour avec gymnase à Saint-Vincent-de-Tyrosse, les restructurations déjà réalisées des collèges de Grenade sur l'Adour et Saint-Pierre-du-Mont.

Nous menons également des travaux de rénovation énergétique avec, par exemple, recours aux chaudières bois et l'installation de dispositifs moins énergivores. Nous accompagnons les élèves en situation de handicap, notamment par le cofinancement des achats de matériel et de mobilier adaptés. Nous agissons sur des conditions de travail des 295 agents techniques départementaux qui exercent dans les collèges.

En investissement, la dépense collèges du Département est de 39 €/habitant là où la moyenne nationale est de 37 €.

L'axe 2 consiste à doter les collèges en moyens financiers adaptés pour garantir leur bon fonctionnement. Cet axe fait l'objet du rapport. En 2022, à l'issue d'une concertation avec les principaux et adjoints gestionnaires des collèges, le Département avait revu son mode de calcul des dotations globales de fonctionnement en le rendant plus lisible et plus juste. Ainsi en 2023, 24 établissements ont vu leur dotation augmenter, aucune baisse n'avait été actée.

Cette même année, nous avons mis en place un fonds de soutien énergie exceptionnel, initialement prévu de 700 000 €.

Au vu des demandes reçues, la séance du 10 novembre permettra de porter le total à 974 000 €. Pour 2024, 23 collèges voient leur DGF augmenter. Pour les 16 autres collèges, afin de considérer le contexte actuel et dans la continuité de 2023, aucune baisse ne sera appliquée. Et en lieu et place du fonds de soutien, nous prévoyons un crédit de 720 000 € permettant d'accompagner en 2024 les établissements sur la part viabilisation selon les évolutions tarifaires.

Ainsi, 5 230 000 € sont affectés cette année aux collèges, soit une hausse de 4,87% par rapport à l'an dernier.

En fonctionnement, la dépense collèges du Département est de 49 €/habitant là où la moyenne nationale est de 40 €.

Pour les collèges privés, il vous est proposé dans le rapport de reconduire la contribution du Département au niveau de 2023, en référence au protocole conclu entre le Département et l'organisme de gestion de l'enseignement catholique.

L'axe 3 concerne une restauration scolaire de qualité. Cet axe fait également partie du rapport. 2 millions de repas sont servis chaque année, environ à 90% des élèves déjeunent au collège. En lien avec le projet alimentaire départemental territorial « les Landes au menu », un plan d'actions est mené pour accompagner les collèges dans le recours accru aux circuits courts et au bio.

Cela se concrétise par des formations du personnel de cuisine, par l'affectation d'outils de gestion, mais aussi par une démarche de groupement d'achats qui est engagée. Le tarif appliqué depuis 2015 est de 2,70 € par repas alors que l'indice des prix à la consommation a augmenté de plus de 11% entre juin 2015 et juin 2023. L'augmentation conjuguée du coût des denrées et des énergies pèse sur le fonctionnement du service de restauration. Il est indispensable de renforcer les moyens financiers alloués.

En 2023, le Département a renoncé à percevoir en recettes une très large part de l'ex-FARPI de la part des collèges, soit un effort financier annuel de 500 000 €, le FARPI étant une contribution des collèges aux frais de personnel du service de restauration.

Pour 2024, afin de maintenir notre objectif d'une restauration de qualité et afin de favoriser l'atteinte par les collègues de la loi Egalim, il vous est proposé de renoncer au reliquat de l'ex-FARPI, c'est à dire de renoncer à une recette annuelle entre 50 000 et 80 000 €, de porter le tarif de référence à 3 €. Ce tarif restant très en dessous du coût de production d'un repas qui est de plus de 9 €.

Le surcoût pour les familles serait de 43 € sur une année. Les élèves boursiers verront le montant des bourses départementales évoluer.

Ainsi, l'augmentation du prix du repas de 30 centimes s'effectue après 8 années de stagnation malgré l'inflation et après renonciation totale des recettes que percevait le Département, le tarif de 3 € demeure l'un des plus bas possibles.

L'axe 4 de notre politique concerne le numérique éducatif avec l'opération emblématique « Un collégien, un ordinateur portable » qui a débuté en 2001. L'objectif est celui d'un égal accès des élèves au numérique éducatif, objectif incontournable pour la préparation de leur vie future et celui de l'ouverture du monde numérique aux familles. L'opération permet des pratiques pédagogiques courantes et favorise les approches innovantes. En 23 ans, cette opération n'a cessé d'évoluer. En 2022, 23 assistants formateurs techniciens ont été recrutés et sont présents dans les collèges. Cette année, près de 23 000 matériels informatiques et 12 000 équipements individuels ont été déployés dans les collèges.

L'axe 5 de notre politique consiste à favoriser la pratique de l'éducation physique et sportive. Pour optimiser l'utilisation d'équipements publics coûteux qui peuvent servir aussi bien à l'enseignement qu'à la pratique des clubs locaux, le Département privilégie le partenariat avec les communes. Ainsi, l'action du Département se traduit par un règlement d'aide à la réalisation d'équipements sportifs à usage des communes ou structures intercommunales avec usage prioritaire des collèges.

Concernant les piscines, avant 2023 l'intervention du Département consistait en une aide aux structures gestionnaires des piscines qui accueillent les élèves de 6^{ème} dans le cadre du savoir-nager. En 2023, un plan piscine a été acté pour renforcer l'accès des 6^{ème} à ces équipements. Il s'agit d'une aide à l'investissement dont le détail sera examiné au BP 2024.

Enfin, il vous est proposé dans le rapport de reconduire le dispositif de soutien aux déplacements des collégiens vers les installations sportives, étant rappelé que cette aide est complémentaire des dépenses de déplacements que les collèges décident par ailleurs via la DGF.

Le dernier axe de notre politique consiste à favoriser l'émancipation de tous les jeunes landais. Le Département des Landes est le seul de la région Nouvelle-Aquitaine à avoir maintenu la gratuité du transport scolaire pour un coût à peu près de 2,1 M€. Nous aidons les familles avec les bons vacances. Nous aidons les jeunes avec les aides au permis, au BAFA ou BNSSA. Nous travaillons en lien étroit avec les acteurs du territoire, dont le tissu associatif. Nous menons dans le collège des expérimentations, dont la lutte contre la précarité menstruelle ou le sexisme. Nous renforçons le soutien au sport scolaire avec la journée départementale du sport au collège, manifestation désormais annuelle, et le chèque sport à l'entrée en 6^{ème}.

Nous développons les actions culturelles et citoyennes. Sans être exhaustive, je citerai les dispositifs « collégien-citoyen », « du Cinéma plein mon cartable » ou « un livre à tout âge » avec la médiathèque des Landes.

Je soulignerai également l'action des archives départementales qui permet de mener des activités en direction de 4 000 jeunes chaque année.

Au-delà du seul niveau collège, les interventions du Département se situent depuis l'école jusqu'à l'enseignement supérieur, avec des partenariats et des moyens permettant la présence d'une offre universitaire sur le territoire : l'UPPA et l'IUT de Mont de Marsan, l'université de Bordeaux avec la présence de l'INSPE à Mont de Marsan, ou bien l'Institut du Thermalisme à Dax.

A travers ces 6 axes, le Conseil Départemental mène ainsi une politique ambitieuse en investissant pour la réussite scolaire, le bien-être, le vivre-ensemble et l'émancipation de nos jeunes landais. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Président : Sur ce rapport complet sur l'action du Département en matière de collèges et sur la dotation globale et la tarification de la restauration scolaire, est-ce que vous avez des questions, des interventions ?

Mme BERGEROO : Merci Monsieur le Président. Juste une précision concernant la réévaluation des bourses départementales. Sur le budget 2023, nous avons augmenté les bourses départementales de +10%, tenant compte des difficultés en matière de pouvoir d'achat, ce qui est associé aussi à une augmentation qui va être prévue pour le budget 2024 pour suivre l'évolution de ces difficultés en matière de pouvoir d'achat que peuvent connaître les familles landaises. J'insiste là-dessus pour associer et prendre en considération le fait que les familles les plus défavorisées auront une couverture complète de l'augmentation des repas.

M. PARIS : Merci Monsieur le Président. Je voudrais élargir un sujet au dossier qui vient d'être présenté. Notre collègue Muriel LAGORCE et Sylvie BERGEROO, par leurs interventions, rappellent quelques principes fondateurs qui sont les nôtres, mais aussi ceux de la république française : le principe d'égalité, l'émancipation, l'accès au savoir et à la culture. Et il y a en ce moment une mobilisation étudiante à l'université de Pau et des Pays de l'Adour contre l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants étrangers hors UE.

Il se trouve que l'Université de Pau et des Pays de l'Adour a décidé d'augmenter de près de 14 fois le prix payé par les étudiants français pour les étudiants en licence et en master. Ce sont donc des frais de 2 770 € qui sont désormais appliqués pour les étudiants étrangers hors UE en licence et 3 770 € pour les étudiants étrangers hors UE en master.

Cette augmentation est permise par un dispositif national qui s'appelle – notez l'ironie – « Bienvenue en France ». Les étudiants protestent à juste titre, je le crois, les étudiants français qui sont de l'UPPA protestent parce que sans l'attestation d'inscription suite au paiement des frais d'inscription, les étudiants n'ont absolument aucun droit, ni à la santé, ni à la CAF, ni à un travail étudiant. Bref, aucun droit. Il y a donc pour ces étudiants-là une vraie fragilité sociale qui s'installe depuis la rentrée. C'est pourquoi les syndicats étudiants sont mobilisés depuis près d'un mois.

Pour le moment, le Président de l'université n'a pas souhaité retirer cette augmentation et laisse donc une grande part de ces étudiants en difficulté. A ce jour, d'après les syndicats étudiants, ce sont 40 étudiants qui sont dans l'incapacité de financer ces frais d'inscription et qui n'ont aucun droit sur le territoire national et qui risquent donc, d'être expulsés. Nous avons l'UPPA qui est présente dans les Landes et notamment à l'IUT à Mont de Marsan et je pense qu'il faudrait que nous soyons attentifs à la situation de cet IUT et des étudiants étrangers hors UE qui pourraient s'y trouver pour éviter un problème social important pour eux.

Cette différenciation dans les frais d'inscription est une rupture d'égalité entre étudiants, mais il y a aussi une autre incidence, c'est une disparité entre les universités, y compris à l'échelle de notre région parce qu'à Bordeaux par exemple, il n'y a pas d'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants étrangers hors UE, ni à Limoges et je crois que celle de Poitiers procède, elle, par ce dispositif légal.

Il y a donc une difficulté sociale d'accès à l'université. Notre pays est attractif, était attractif dans le monde entier pour ses universités et le savoir que l'on pouvait y acquérir et par ce type de dispositif, cela peut freiner de nombreux étudiants à venir dans notre pays plutôt que partir dans d'autres.

Je voulais faire mention de cette mobilisation. Une pétition est en ligne, proposée par les étudiants et les associations et syndicats qui gravitent autour. J'invite donc celles et ceux qui le souhaitent à la signer pour apporter leur soutien aux étudiants et demander donc au Président de l'université de ne pas maintenir cette différenciation dans les frais d'inscription.

Mme BERGEROO : Juste pour compléter. M. PARIS vient d'évoquer la problématique concernant les droits universitaires différenciés dans le cadre des universités et en défaveur des étudiants étrangers hors UE.

Juste pour préciser que dans ce plan « Bienvenue en France » il y avait deux volets. Le premier volet était de permettre à ce que nos universités puissent accueillir un plus grand

nombre d'étudiants étrangers pour faire en sorte qu'il y ait une plus grande attractivité de nos universités par rapport à d'autres pays qui aujourd'hui accueillent un plus grand nombre d'étudiants, en particulier l'Allemagne, le Canada. Comme vous le savez, ce sont des destinations qui aujourd'hui sont privilégiées par les étudiants, même français.

Donc, c'était cette volonté-là dans ce premier volet de « Bienvenue en France » et tout le paradoxe, comme vous l'avez évoqué, est aussi d'avoir un deuxième volet qui a été d'augmenter les droits universitaires pour les extra-européens. Pour vous donner une illustration, c'est un droit universitaire qui est quand même 15 fois supérieur à celui des étudiants français et de l'UE, ce qui montre aussi cette différenciation et cette rupture d'égalité qui peut exister.

C'est un arrêté qui date de 2019. Nous sommes en 2023. Que s'est-il passé entre temps ? Entre temps, certaines universités ont refusé d'appliquer l'arrêté ministériel en appliquant tout simplement des mesures d'exonérations complètes pour les étudiants étrangers. Le texte le permettait à partir du moment où le nombre d'étudiants ne dépassait pas 10% de l'ensemble des étudiants étrangers hors UE. Aujourd'hui, la grande majorité des universités sont au-delà de ces 10%, ce qui explique que l'UPPA a appliqué cette augmentation de droit. Ce qui montre aussi toute la « perversité » de ce système, c'est-à-dire qu'il y a un nombre d'étudiants étrangers qui est une réalité. D'autant que pour l'UPPA, les principales origines sont l'Amérique Latine, il faut le souligner, puisqu'il y a des conventions et des accords très forts entre Pau, Bayonne, le monde hispanique et l'Amérique Latine.

Au niveau de cette université qui nous concerne en particulier puisque l'IUT de Mont de Marsan est une antenne de l'UPPA, je crois qu'il faut et comme vous l'avez souligné monsieur PARIS, être particulièrement vigilant sur cette problématique. Je crois que nos parlementaires ont une volonté de porter cela au niveau national puisqu'il y aura une question écrite apportée au gouvernement pour voir et peut-être modifier ce texte.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des interventions sur le dossier présenté par Muriel LAGORCE concernant les collégiens et collégiennes landais ?

Mme SENSOU : Merci Monsieur le Président. Concernant les collèves, on vient de parler de principe d'égalité et concernant les collégiens, je suis en train de travailler avec des collégiens depuis le début de l'année sur l'école de la république et sur l'égalité ou les inégalités de droit.

Je suis un peu attristée par cette décision au niveau des universités, sachant que déjà en France, sur notre territoire les classes avec lesquelles je travaille sont des classes déjà fragilisées (les 4^{ème} SEGPA), et quand on voit qu'en 4^{ème} on a déjà perdu tout espoir d'avoir les mêmes égalités de droit que les autres collégiens, et quand on vient avec des décisions de ce type renforcer ce principe d'inégalité, je ne sais pas quoi répondre à cela. Je ne sais pas comment tenir le cap quand on regarde tout ce qui se passe, comment le Département doit s'armer pour pouvoir affronter la défiance publique, la défiance du peuple envers l'action publique et que les gens ne se rendent pas compte de toutes les brèches qu'il faut colmater, de tous les fossés qu'il faut combler pour qu'il y ait des égalités sur ce territoire...

Je vous invite à venir sur une action que je vais mener le 23 novembre sur l'école de la république, est-ce qu'elle donne ses chances à tous, et discuter avec le monde enseignant. Il y aura aussi le CESER qui viendra faire un point sur la pauvreté en Nouvelle Aquitaine et peut-être qu'en échangeant à la fois avec les collégiens, les lycéens, le monde enseignant et les parents, peut-être qu'ensemble, on va essayer de sortir un petit peu des chiffres et discuter entre humains et pouvoir à la fois signer cette pétition, à la fois remettre de l'humain au cœur des chiffres. Je vous invite à venir en discuter.

Tout à l'heure, je n'ai pas voulu prendre la parole par rapport à la pauvreté et aux familles monoparentales. Je travaille avec des femmes. Sur quelques quartiers, ce sont 33,3% de femmes seules élevant leurs enfants, 33,3% des femmes montoises qui vont à la plateforme sociale et ces femmes, malgré tout, essaient de donner de l'espoir, essaient d'élever leurs enfants. J'en reviens aux collèves. Elles essaient d'accompagner leurs enfants à avoir un meilleur avenir qu'elles. Elles essaient de participer à ce qui se passe

dans le département des Landes. Je vous invite également dimanche, il y a une exposition de femmes de quartiers. J'ai fait des photos avec elles et c'est quelqu'un du Département, Leslie LEBLOND à la PMI, qui nous a accompagnées sur ce projet. On a une exposition photos ; on essaie de donner de l'espoir aux femmes montoises. L'exposition sera place de la mairie.

C'est juste pour vous dire que dans tout ce monde de tristesse, les femmes essaient de donner un petit peu d'elles-mêmes et essaient de donner un petit peu d'espoir. C'était pour vous inviter à ces deux rendez-vous.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Mme BERGEROO : Pour avoir une réflexion sur l'ensemble des politiques éducatives et jeunesse que nous menons au sein de ce Département, juste rappeler quelle est la finalité de l'ensemble de ces politiques. C'est avant tout de permettre à chacun, quelle que soit son origine sociale, quel que soit son milieu, de pouvoir prétendre à une ascension sociale. Juste rappeler ce terme d'ascension sociale qui aujourd'hui, malheureusement, pour beaucoup n'est plus une réalité.

M. VALLAUD : Comme je vois que ce matin on a droit à quelques extrapolations des rapports, nous avons commencé la séance par une minute de silence à la mémoire de ce professeur assassiné, peut-être vous dire, dans les compétences qui sont les nôtres, la nécessité plus que jamais d'être aux côtés de nos enseignants et des personnels qui travaillent dans ces établissements. J'ai le sentiment que depuis 2015 avec les attentats de Charlie où il y avait eu cette grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la république, nous avons à la fois armé et beaucoup compté sur l'école, il y a aussi beaucoup d'épuisement. Il y a trois ans avec Samuel PATY, il y avait de la sidération. Dans les échanges que j'ai pu avoir avec un certain nombre de professeurs, il y a aussi aujourd'hui de l'incompréhension et parfois un peu de colère.

L'école ne peut pas tout. On lui demande beaucoup et il suffit de regarder les réformes régulières des programmes pour considérer que tout ce qui est maux de la société finit par avoir vocation à être traité par les enseignants eux-mêmes. Et ce sentiment qui est le leur parfois, qu'on leur demande beaucoup, d'impuissance aussi, d'être mis en accusation parce que beaucoup des terroristes ont fréquenté les bancs de notre école de la République, je crois que c'est une dimension qu'il faut que l'on arrive à prendre en compte, en continuant de faire en sorte que l'école, à travers les pratiques culturelles, les pratiques sportives, à travers l'éducation populaire, ne soit pas seule à affronter évidemment tout cela.

Je voulais saluer le travail du Département et attirer l'attention sur la nécessité de chacun de prendre sa part à la grande œuvre de Gambetta qui disait : « Il faut fabriquer des egos ». Un travail jamais achevé, mais au fond le principal motif de notre République.

Monsieur le Président : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ?

S'il n'y en a pas, excusez-moi de redescendre un petit peu dans le dossier lui-même pour vous dire une chose importante. Vous voyez les crédits importants que nous consacrons aux collèges publics et aux collèges privés également puisque depuis un certain nombre d'années, on a fait un rattrapage significatif, et tous ces moyens que nous consacrons pour améliorer de façon indirecte parce qu'on n'a pas de prise directe sur la pédagogie, mais sur les moyens matériels que l'on peut consacrer à l'éducation.

Vous dire quand même que cette année, malgré toutes les annonces qui nous ont été faites par le gouvernement qui nous a dit : « Ne vous inquiétez pas, en matière énergétique il y a les boucliers tarifaires et donc, il n'y a pas à vous en faire », force est de constater qu'on est obligé, tant pour les EHPAD, que nous avons évoqués tout à l'heure, que pour les collèges, de financer quasiment plus de 50% de l'augmentation par nous-mêmes. C'est-à-dire que tout ce qui nous a été annoncé était uniquement pour apaiser la colère qui montait en fin d'année dernière quand on n'avait pas de visibilité sur ce qui allait nous arriver.

Aujourd'hui, on fait face et si on ne veut pas que les structures soient en cessation de paiement, c'est nous qui faisons les chèques, le Département et personne d'autres. J'aimerais que tout le monde en ait conscience. Dans l'exposé qu'a fait Muriel LAGORCE, vous avez vu toutes les politiques vertueuses que nous menons. Tout à l'heure, Agathe, BOURRETERE parlait de la générosité... : transport scolaire, en matière informatique, en matière de dotation globale de fonctionnement, même si les règles feraient que les dotations doivent baisser, elles ne baissent pas, elles continuent d'augmenter.

Je voudrais que tout le monde mesure quand même, au-delà de l'effort que nous faisons, que nous pouvons le faire tant que notre situation financière le permettra. Je voudrais que tout le monde mesure aujourd'hui que nous sommes, du moins en ce moment, en train de changer de modèle et qu'il va falloir que même nos logiciels individuels l'intègrent. Pour l'instant, on peut faire face parce qu'on a des excédents qui nous le permettent, mais on ne va pas pouvoir compenser les carences de la solidarité nationale éternellement.

Sur la problématique qui a été évoquée sur les bourses départementales, on augmente, mais que constate-t-on malheureusement ? C'est qu'il y en a de moins en moins qui les sollicitent. Au-delà du fait d'augmenter, j'aimerais que l'on se préoccupe, et je l'ai dit et je vais le redire parce que ce discours lénifiant que j'entends dans les conseils d'administration me fatigue... « Non, non, ils ne demandent pas. » Il va falloir aller les chercher parce que des gens qui se rendent invisibles parce qu'ils sont dans la difficulté et qu'ils ne veulent pas l'afficher, il va falloir que l'on trouve les solutions pour aider vraiment les personnes qui sont en difficulté.

Tout à l'heure, on évoquait les problèmes de la pauvreté, mais tout cela est connecté. On parlait des familles monoparentales, mais aujourd'hui ce que je vois, c'est que les crédits que l'on vote pour les bourses départementales, tous les ans diminuent – pas les crédits, mais les consommations de crédits. Nous les augmentons et les consommations baissent. Il est bien de dire, ne vous inquiétez pas, on va compenser, sauf que si les gens ne les demandent pas, ils vont se prendre l'augmentation du prix de plein fouet.

Je souhaite que les services, surtout les services de l'Education Nationale, fassent un peu plus de zèle et de diligence pour identifier les personnes qui sont aujourd'hui réellement en difficulté. Je participais dernièrement à un conseil d'administration où la grosse préoccupation était de savoir combien il allait y avoir de voyages cette année. C'est un sujet d'importance, je n'en doute pas. Il ne posait de problème à personne qu'il y en avait 10% qui n'y allaient jamais et ce sont toujours les mêmes. Quand on leur demande pourquoi ils n'y vont pas : « On ne sait pas. Il est possible que ce soit parce qu'ils n'ont pas l'argent pour payer », mais ce n'est pas pour autant qu'on va leur apporter des réponses.

On est aujourd'hui dans une banalisation de la pauvreté, à 88% des gens qui se portent plus ou moins bien, parce que ceux qui sont au-dessus du seuil de pauvreté ne se portent pas bien, loin de là. On invisibilise de plus en plus toutes ces personnes qui sont dans la difficulté. Je souhaiterais, au-delà de les stigmatiser comme on le fait de plus en plus, qu'on leur apporte réellement les réponses qu'ils peuvent attendre plutôt que d'agir sur d'autres segments.

Voilà ce que je souhaitais vous dire sur ce sujet et que tout le monde prenne conscience que tous les efforts que l'on consent aujourd'hui, ne croyez pas que cela va pouvoir durer éternellement. On est amené à augmenter le prix de la restauration scolaire. Cela fait 10 ans que cela n'avait pas bougé parce qu'au bout d'un moment, on ne peut pas augmenter ce que l'on met dans l'assiette éternellement sans qu'il y ait de répercussion. Tout à l'heure, on l'a évoqué pour les EHPAD et on l'évoque pour la restauration scolaire.

Voilà. Est-ce que vous souhaitez qu'il y ait un vote (*particulier*) sur ce dossier ?

[Le Président procède au vote]

On est aujourd'hui dans une banalisation de la pauvreté, à 88% des gens qui se portent plus ou moins bien, parce que ceux qui sont au-dessus du seuil de pauvreté ne se portent pas bien, loin de là. On invisibilise de plus en plus toutes ces personnes qui sont dans la difficulté. Je souhaiterais que réellement, au-delà de les stigmatiser comme on le fait de plus en plus, qu'on leur apporte réellement les réponses qu'ils peuvent attendre plutôt que d'agir sur d'autres segments.

Voilà ce que je souhaitais vous dire sur ce sujet et que tout le monde prenne conscience que tous les efforts que l'on consent aujourd'hui, ne croyez pas que cela va pouvoir durer éternellement. On est amené à augmenter le prix de la restauration scolaire, cela fait 10 ans que cela n'avait pas bougé et c'est bien parce qu'au bout d'un moment, on ne peut pas augmenter ce que l'on met dans l'assiette éternellement sans qu'il y ait de répercussion. Tout à l'heure, on l'a évoqué pour les EHPAD et là, on l'évoque pour la restauration scolaire.

Voilà. Est-ce que vous souhaitez qu'il y ait un vote (*particulier*) sur ce dossier ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédât, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Muriel Lagorce), M. Dominique Coutière (a donné pouvoir à Magali Valiorgue), Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos (a donné pouvoir à M. Xavier FORTINON) , M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse (a donné pouvoir à Mme Eva BELIN), Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

On a examiné la totalité des dossiers, il est 10h50. Je vous fais grâce de 10 minutes avant de reprendre pour la Commission Permanente.

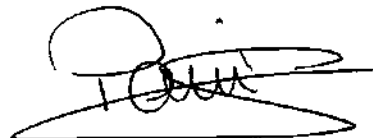
La séance est levée à 10h50.

Le Président,



Xavier FORTINON

Le Secrétaire de séance



Julien PARIS